



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	15
- Ayant pris part :	16

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

22/06/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

22/06/2022

Excusés représentés : Mme GODOT-RAMADE Dominique représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Monsieur Jean-Marie BRU a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2022-55 : Modification d'assiette chemin dit de « Bezan à Bonafous » -
refacturation des frais de géomètre**

Conformément à la délibération n°2022-13, Monsieur le Maire explique que des demandes de devis ont été effectuées afin de déterminer le montant des frais de géomètre et d'enquête. Il rappelle un des terme de la délibération qui précise que les frais de géomètre seront à la charge de Madame et Monsieur de RUS pour 50% et 50% à la charge de la Commune.

La Collectivité a démarché trois cabinets de géomètre, seuls deux cabinets ont répondu. Le cabinet Géo Sud-Ouest pour un devis global de 2 608,00 € et le cabinet AGEX pour un montant de 1749,60 €.

Afin de pouvoir intégrer le dossier dans l'enquête publique qui s'est tenue du 2 mai au 16 mai 2022, la Collectivité a adressé un courrier, le 10 mars 2022, à la famille de RUS relatif à la prise en charge des frais auquel ils ont répondu favorablement. Cette proposition était basée sur le devis du cabinet AGEX et des frais d'enquête leur revenant si ce dossier avait été intégré à ladite enquête. Tenant compte de cette proposition, Monsieur le Maire, suggère de déterminer les frais comme suit :

Dans le cas où après l'enquête publique le Conseil municipal serait défavorable, les frais seront déterminés de la façon suivante :

Frais de géomètre 168,00€ (50% de 336,00€) plus 76,80 € de frais d'enquête publique soit 244,80 €.

Dans le cas où après l'enquête publique le Conseil municipal serait favorable, les frais seront déterminés de la façon suivante :

Frais de géomètre 874,80€ (50% de 1749,60€) plus 76,80 € de frais d'enquête publique soit 951,60 €.

Messieurs Raoul de RUS et Alain JAME, Conseillers Municipaux, ne prennent pas part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

